

L'ESSENTIEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

★ FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE

ECHANGE DE PARCELLES

Comme convenu lors des précédents conseils communautaires, les prix moyens des terrains agricoles ont été demandés à la chambre d'agriculture. Il est proposé au conseil les moyennes et les prix minimum et maximum des terres agricoles dans les Cévennes et en Margeride.

Il est décidé de retenir le prix moyen des terres agricoles labourables en Cévennes, soit 1 680 €/ha.

A ce prix sera rajouté les frais de géomètres pour établir le partage des parcelles et l'enregistrement au cadastre (792.11 €).

Récapitulatif :

- La communauté cède à M. et Mme Paulet une partie des parcelles E667 – commune de Prévenchères (pour 0.6883ha) et E668 – commune de Prévenchères (pour 0.2379ha).
- M. et Mme Paulet cèdent à la Communauté la Parcelle D252 – commune de Prévenchères (pour 0.3710 Ha).
- M. et Mme Paulet verseront à la Communauté de Communes € (0.5552 ha x 1680 = 932.74 € + 792.11€ = 1724.85€)
- Le tout sera établi devant notaire (Etude Papparelli-Darbon-Machet à Villefort). Les frais de notaire seront à la charge de M. et Mme Paulet.

★ ORGANISATION DE LA SAISON TOURISTIQUE

MAISON DE L'ESCALADE ET DE LA RANDONNEE

Il est décidé de lancer une consultation pour la réalisation d'une délégation de service public pour la gestion de la Maison de l'Escalade et de la Randonnée :

- Accueil
- Informations sur les Gorges
- Informations sur le village de la garde Guérin

Le délégataire pourra réaliser des prestations pour financer les missions de service public réalisées (buvette, restauration rapide, vente de produits touristiques sur le plateau, ...). La convention de délégation de service public stipulera que la promotion de l'ensemble des prestataires locaux de sports de pleine nature devra être assurée.

Forme :

- Délégation sur 3 ans.

- Procédure simplifiée
- Type de contrat : contrat d'occupation domaniale mixte

Planning :

Finalisation de l'appel d'offre et du cahier des charges

20 janvier : appel à concurrence par annonce légale

20 février : remise des offres.

1^{er} mars : définition du délégataire et signature d'une convention de délégation de service public.

Rendu des offres :

Les candidats devront rendre un dossier précisant :

- Leurs références en matière de sports de pleine nature et d'accueil touristique
- Le projet qu'ils souhaitent développer pour le fonctionnement de la Maison de l'Escalade et de la randonnée

PROJETS

MAISON DE LA PECHE

Démolition et terrassement – PERRIER - 5 938,00 €
Gros-oeuvre et maçonnerie – MAURIN - 76 138,90 €
Étanchéité – MAURIN - 3 854,05 €
Charpente – Couverture – MAURIN - 3 048,66 €
Menuiseries extérieures – CADRAL - 45 497,00 €
Menuiseries intérieures – TEISSIER - 4 847,00 €
Carrelage – Faïences - DOS SANTOS - 11 168,18 €
Plâtrerie- Peinture – ALPIDIS - 15 848,65 €
Électricité Chauffage - AB SUD ELEC - 30 051,77 €
Sanitaire - Poêle à granulés – BERAL - 35 715,14 €

MAISON MEDICALE

Terrassement - gros-Œuvre – BATIR - 110 508,39
Charpente – Couverture – MICHEL - 44 581,20
Menuiseries extérieures – CADRAL - 30 956,04
Menuiseries intérieures – TEISSIER - 18 026,40
Plâtrerie - CHAUVET POUDEVIGNE - 42 938,30
Carrelage – Faïences - DOS SANTOS - 24 153,05
Sanitaire - TESTUD ET BONICEL - 30 744,30
Électricité - A.B. SUD ELEC - 34 101,67
Peinture - CHAUVET POUDEVIGNE - 10 200,00
Chauffage - TESTUD ET BONICEL - 39 616,40
Serrurerie – GAILLARD - 11 464,00

Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre :

L'évaluation finale du projet a évolué depuis le début du projet, le montant final de la prestation de la maîtrise d'œuvre est donc rectifié selon le taux d'honoraires fixé dans le contrat initial (9.8 %)

Coût avant avenant : 32 340 € HT

Coût après avenant : 39 200 € HT

AMENAGEMENT DES ABORDS DU CHATEAU DE CASTANET

Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Le coût global de l'APS n'ayant pas évolué par rapport aux premières estimations, le montant de la prestation de maîtrise d'œuvre reste donc inchangé par rapport au contrat initial (17 749.70 €, soit 9.85% du coût global du projet)

PLAN DE GESTION DE L'EAU

- Une réunion a eu lieu en décembre 2008 sur la problématique de l'eau, et en particulier de l'irrigation agricole avec les services de la chambre d'agriculture, de la DDA, du conseil général, du conseil régional, des représentants d'ASA et des élus. Il en est ressorti qu'une étude globale sur la gestion de l'eau à l'échelle de la Communauté serait nécessaire afin d'établir un programme des travaux.
- Il a été approuvé la réalisation de cette étude qui devra en particulier se focaliser sur l'opportunité et la faisabilité d'un réseau d'irrigation sur 3 secteurs identifiés du territoire : Plateau de la Garde, Canaux de St Loup et Altier, ainsi que sur les possibilités d'utilisation de l'énergie réservée des barrages hydroélectriques.

RECUEIL DE LA MEMOIRE DES ANCIENS

- Fanny CASTAING, stagiaire de l'université de Montpellier, s'est présenté et

DIVERS

REPRESENTANTS DES EPCI AU PNC

Avec la parution du nouveau décret du Parc National des Cévennes, un collège de représentants des EPCI se réunira bientôt pour désigner ses délégués au Conseil d'Administration.

Chaque communauté de la zone Parc doit donc désigner un représentant afin de participer à ce collège.

Le conseil désigne M. René CAUSSE comme représentant de la Communauté.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Intervention de M. OZIOL Lozère Développement

Lozère Développement est l'agence de développement économique du département de la Lozère. Son équipe accueille et accompagne les entrepreneurs qui souhaitent créer ou implanter leur entreprise en Lozère dans leurs différentes démarches (prise de rendez vous avec les décideurs locaux, recherches de terrains et de locaux, préparation de dossiers de demande d'aides et subventions...).

Elle a été créée en 2007 à l'initiative du Conseil Général de la Lozère.

Projet LA BASTIDE

Lors de sa création, Lozère Développement s'est intéressé aux bâtiments inexploités de La Bastide.

Si la surface du bâti (3000m²) est très intéressante et correspond aux attentes d'investisseurs (bâtiment de grande surface déjà construit), 2 difficultés apparaissent :

- L'éloignement des zones de transit en puissance - A75 et vallée du Rhône.
- L'aspect extérieur repoussant pour un investisseur.

Il conviendrait donc de réaliser quelques travaux afin de rendre l'accueil d'investisseurs plus facile (réfléchir sur l'opportunité de diviser la surface en plusieurs lots).

Pour ce faire, il conviendrait de pouvoir racheter le bâtiment qui est pour l'instant la propriété d'un privé. Les Etablissements Fonciers (en particulier Régional) pourraient être une piste pour assurer l'acquisition foncière le temps des travaux de valorisation du site et de la revente à un entrepreneur.

Concernant les activités qui pourraient s'y implanter, un entrepreneur de réhabilitation de wagons de train a visité le site, mais la main d'œuvre nécessaire à la réalisation du projet n'aurait pas été suffisante sur le territoire et le raccordement à la voie ferrée s'avérait trop compliqué.

Une réflexion sur le bois de construction pourrait être menée, les bâtiments apparaissant adéquats à ce genre d'activité. Une activité dans le domaine du bois énergie pourrait être complémentaire à l'activité bois construction, mais il apparaît que cette seule activité n'apporte que très peu de valeur ajoutée.

Projet R.E.L.I.E.R.

Lozère Développement met également en place avec le conseil général de la Lozère un dispositif de pépinière d'entreprise éclatée (différents sites sur le département).

L'idée est de proposer à des créateurs d'activités qui souhaitent s'installer en Lozère un bâtiment comprenant un logement et un local pour développer leur activité.

Ce bâtiment est proposé pour une durée déterminée, et permet de faciliter l'installation du créateur d'activité pendant 2 ou 3 ans.

A l'issue de cette période, le créateur d'activité doit s'installer plus durablement dans d'autres bâtiments et laissant ainsi la place à un nouveau porteur de projet.

La Maison Chambon à Villefort pourrait ainsi bénéficier de ce programme pour être réhabilitée et accueillir un porteur de projet.

